



ZONE DE DISTRIBUTION : BONNETS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BONNETS, DELPHIN GAVIN, RAVINOÛSE et RIVAILS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection.

Votre réseau alimente un secteur de Saint-d'Uriage d'environ 370 personnes. Le responsable des installations est : « LE GRÉSIVAUDAN CC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC LE GRÉSIVAUDAN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 2,35 mg/L

Valeur maxi : 2,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 282

Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHROME TOTAL

A

Bonne qualité

Le maximum réglementaire est fixé à 50 microgramme/L. En cas de valeur supérieure à 6 microgramme/L, il est procédé à l'analyse du chrome hexavalent.

Nombre de prélèvements : 12

Valeur moyenne : 2,58 microgramme/L

Valeur maxi : 6 microgramme/L

CHROME HEXAVALENT

A

Bonne qualité

Depuis le 1er janvier 2023, un maximum réglementaire, fixé à 6microgramme/L, est entré en vigueur. Cet élément métallique présent au niveau de la ressource est ici d'origine naturelle.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 0,367 microgramme/L

Valeur maxi : 4,4 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 9,66 °f

Valeur maxi : 9,67 °f

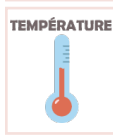
Quelques conseils



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2025

UDI 038000788

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.